



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par International Young Professionals Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial, où les écarts de développement social se sont creusés de par le monde, avec des conséquences néfastes pour les plus vulnérables. Pour éliminer la pauvreté dans le cadre des objectifs de développement durable, il est nécessaire d'élaborer différentes stratégies, planifiées et conçues de manière cohérente afin qu'elles aient un impact global et durable.

Il est nécessaire, pour lutter efficacement contre la pauvreté, de mesurer le niveau d'appauvrissement : des données préliminaires sur les personnes touchées par la pauvreté, ainsi que sur les causes et les conséquences de cette situation, doivent être collectées et partagées avec toutes les parties prenantes. Les gouvernements doivent mettre en place les infrastructures nécessaires pour échanger les données relatives à la pauvreté pendant la phase initiale de l'élimination, puis de manière régulière tout au long du processus. Les résultats provisoires concernant les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté devraient être diffusés auprès des gouvernements et de toutes les parties prenantes.

Les méthodes de collecte des données doivent être ajustées conformément aux nouvelles stratégies en la matière afin d'apporter en temps voulu une réponse adéquate aux nouveaux besoins. La collecte, l'analyse et l'échange de données doivent être réunies en un processus essentiel dans lequel toutes les parties concernées coopèrent étroitement et sortent des sentiers battus pour trouver des solutions qui permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie des personnes pauvres et de leur donner les moyens de contribuer au développement durable. Plutôt que de s'en tenir aux données essentiellement quantitatives, cette approche devrait permettre d'aller bien au-delà de l'information officielle, en prenant en compte les données non statistiques provenant des organisations de la société civile et des médias ainsi que les témoignages de victimes de paupérisation. Pour élaborer une stratégie globale de mesure de la pauvreté, il convient de tenir compte des effets dévastateurs de la paupérisation et des résultats provisoires encourageants obtenus dans son éradication. Il faut également faire connaître les expériences concluantes et diffuser les meilleurs exemples concernant l'élimination de la pauvreté, donner plus d'importance aux études de cas des échecs dans ce domaine et en débattre de façon ouverte et constructive.

Bien que ce soit aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de lutter contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et des conditions sociales pour tous ne dépend pas seulement des acteurs étatiques et infra-étatiques. Les pouvoirs publics devraient mettre en place les conditions et infrastructures nécessaires à un dialogue intersectoriel et multipartite et à la mise en place de mesures : si les gouvernements mettent en contact les entreprises avec les organisations qui les représentent, les organisations de la société civile, les groupes informels de la société civile, les médias et toutes les parties prenantes, ces acteurs doivent, après la phase initiale, disposer de mécanismes leur permettant de communiquer et de coopérer même sans l'appui gouvernemental. La stratégie multipartite devrait comprendre une définition claire des rôles de toutes les parties prenantes, des procédures de vérification et de contrôle, des dispositifs de prise de décisions conjointes et des mesures de suivi. Elle devrait en outre ne privilégier personne, être largement ouverte à toutes les parties prenantes, et permettre d'attendre de leur participation au processus des résultats concrets. Chaque communication ou mesure entrant dans le cadre de la stratégie multipartite devrait être accompagnée d'indicateurs mesurables permettant de suivre son avancement et laisser la possibilité d'y associer de nouveaux acteurs après le début des efforts de lutte contre la pauvreté, selon les circonstances.

Les restrictions budgétaires appliquées par les gouvernements les empêchent de lutter efficacement contre la pauvreté et les impôts de l'État ne devraient pas constituer la seule source de financement pour l'élimination de la pauvreté ou le soutien aux personnes pauvres. Le rôle premier des gouvernements sera de coordonner les efforts visant à répondre au mieux aux besoins de la société et à orienter efficacement les ressources de tous les acteurs impliqués dans la démarche intersectorielle vers les plus démunis. Les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes de production participative, réunissant des contributions en nature faites par des entreprises, des organisations de la société civile, des groupes informels de citoyens et des particuliers. Il est important que l'aide reçue par la communauté ne soit pas uniquement financière et que les campagnes de production participative permettent également de collecter des fournitures et accessoires dont les personnes pauvres ont besoin de toute urgence afin, par exemple, de se nourrir et se loger. Cette approche multipartite de production participative devrait également viser à répondre aux besoins culturels et éducatifs des personnes touchées par la pauvreté et permettre, à terme, de donner aux personnes défavorisées les moyens de prendre leur avenir en main et de planifier un cadre de vie durable dans lequel elles gagnent leur vie de façon autonome et rendent service à leur tour à la communauté. À cet égard, le Gouvernement doit être considéré comme un interlocuteur et non comme un pourvoyeur de fonds. Mieux, les activités de production participative visant à éliminer la pauvreté devraient être menées de concert avec le gouvernement pour qu'elles aient un impact durable sur le développement de tous.
